

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



19104340

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

22 -07- 2019

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : **0870 333 686**

Nom

(en entier) : **LABORATOIRE DENTAIRE HERNANDEZ**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Bruxelles 30 - 7500 Tournai**

Objet de l'acte : Gratuité du mandat du gérant

Procès-Verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 29 juin 2019.

Le 29 juin 2019, à 18 heures, l'Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue en présence de son associé unique détenant la totalité des parts sociales représentatives du capital social.

Est présent :

-Marie HERNANDEZ (NN : 57.12.02-147.07), domicilié rue Saint Brice 30/C à 7730 Bailleul, détenteur de 100 parts

Soit la totalité des parts est présente ou représentée. L'Assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour :

-Gratuité du mandat

Au terme de cette assemblée, il est décidé à l'unanimité :

- Que le mandat du gérant sera exercé à titre gratuit.

Cette décision a été votée et acceptée à l'unanimité. Cette décision prend son effet le 1er juillet 2019.

La séance est levée à 18 heures 30 après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Mario Hernandez
Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/07/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).